



Assemblée générale  
Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

A/51/909  
S/1997/397  
28 mai 1997

ORIGINAL : FRANÇAIS

---

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Cinquante et unième session  
Point 43 de l'ordre du jour  
LA SITUATION AU BURUNDI

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Cinquante-deuxième année

Lettre datée du 23 mai 1997, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent des Pays-Bas auprès de  
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration de la présidence de l'Union européenne sur le Burundi publiée le 20 mai.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre du point 43 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent des Pays-Bas  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

(Signé) N. H. BIEGMAN

ANNEXE

[Original : français]

Déclaration de la présidence de l'Union européenne  
sur le Burundi, publiée le 20 mai 1997

L'Union européenne prend note avec satisfaction de l'annonce, faite le 13 mai par le Président Pierre Buyoya, des négociations en cours à Rome en vue d'aboutir à un cessez-le-feu au Burundi, ainsi que de l'ouverture prochaine des négociations politiques sous l'égide de l'ex-Président de Tanzanie, Julius Nyerere, auxquelles il est nécessaire d'associer toutes les parties burundaises.

Elle considère que cette annonce représente une étape importante dans la recherche de solutions négociées au conflit burundais. Elle encourage les parties concernées à entamer ce processus dans les meilleurs délais.

L'Union européenne les met en garde contre toute tentation de recourir à la force pour entraver le processus de réconciliation nationale.

L'Union européenne réitère son inquiétude sur la situation humanitaire dans les camps de regroupement et fait appel au régime burundais de dissoudre ces camps dans les meilleurs délais.

L'Union européenne rappelle sa déclaration du 7 mai dernier par laquelle elle a fermement condamné la poursuite des violences sur le terrain et notamment les massacres et exactions à l'encontre de la population civile. Elle lance un appel pressant à tous les groupes armés de consentir une cessation immédiate des hostilités afin d'arrêter les violences et de créer les conditions qui permettront d'entamer les négociations dans un climat de confiance et de sérénité.

L'Union européenne est prête à accompagner le processus de paix en apportant son concours aussi bien au niveau politique qu'au niveau de l'assistance concrète qui s'avérerait nécessaire au déroulement du processus devant conduire à la restauration de la démocratie. À cette fin, elle engage son envoyé spécial, M. Ajello, à soutenir les efforts du médiateur, M. Julius Nyerere en coopération avec le Représentant spécial de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine, M. Sahnoun, et des autres observateurs internationaux.

-----